

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 20/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 16/05/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2023, d'un montant total de 1170 €. Il rappelle également qu'un montant de 1800 € est inscrit au budget 2024 et que seules les associations ayant fait une demande en due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

Association	Montant 2024
ADMR de la Vallée du Jabron	300 €
Association Les Jeux Bronnaises de Noyers sur Jabron	200 €
Fonds de solidarité pour le logement Conseil Départemental	196 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	30 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	120 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	400 €
Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS)	30 €
TOTAL	1 276 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 mai 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

